



Décision du 12 juin 2002

Constatation de la nature forestière sur le territoire de la commune de Semsales, secteurs "Derrière la Vilette-La Cierne", "Pra Roud", "Départ du télési", "Les Faux" et "Es Verneys".

LA DIRECTION DE L'INTERIEUR ET DE L'AGRICULTURE

Vu :

La loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (LFo);
L'ordonnance du 30 novembre 1992 sur les forêts (OFo);
La loi du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN) et son règlement d'exécution du 11 décembre 2001 (RFCN);
Le dossier de l'affaire,

Considérant :

A teneur des articles 10 et 13 LFo, lors de l'édiction et de la révision des plans d'affectation, une constatation de la nature forestière doit être ordonnée là où les zones à bâtir confinent et confineront à la forêt.

A l'occasion de la modification de son plan d'aménagement local dans les secteurs "Derrière la Vilette-La Cierne", "Pra Roud", "Départ du télési", "Les Faux" et "Es Verneys", la commune de Semsales a fait dresser un plan pour une constatation de la nature forestière.

Par forêt il faut entendre toutes les surfaces couvertes d'arbres ou d'arbustes forestiers à même d'exercer des fonctions forestières indépendamment de leur origine, leur mode d'exploitation et de la mention au registre foncier (art. 2 al. 1 LFo).

Sur les plans à l'échelle 1:1'000 dressés en janvier 2002 par le bureau Géosud SA à Châtel-St-Denis, la forêt a été reportée selon les prescriptions précitées.

Les surfaces ainsi délimitées sont donc considérées comme forêt.

La mise à l'enquête publique a eu lieu du 15 mars au 29 avril 2002. Elle n'a fait l'objet d'aucune opposition.

Décide :

1. Les biens-fonds situés sur le territoire de la commune de Semsales, secteurs "Derrière la Vilette-La Cierne", "Pra Roud", "Départ du téléski", "Les Faux" et "Es Verneys", et portant la désignation de forêt, tels qu'ils figurent sur les plans à l'échelle 1:1'000 dressés en janvier 2002 par le Bureau Géosud SA à Châtel-St-Denis, sont considérés comme forêt.
2. Il est perçu un émolument de 250 francs par le Service des forêts et de la faune. Ce montant est débité du compte-courant de la commune de Semsales auprès de la Trésorerie d'Etat.
3. Cette décision peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal administratif, dans les 30 jours à compter de sa réception.
4. Communication :
 - a) au Service des forêts et de la faune;
 - b) par les soins du Service des forêts et de la faune :
 - à la commune de Semsales, avec un plan;
 - à l'Office des constructions et de l'aménagement du territoire, avec deux plans;
 - à l'ingénieur des forêts du 7^e arrondissement, avec un plan;
 - à l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, avec un plan.

Le Conseiller d'Etat Directeur
de l'intérieur et de l'agriculture


Pascal CORMINBOEUF

COMMUNE DE SEMSALES

Plan de situation des surfaces boisées en zone à bâtir

1 : 1000

Secteur:
Pra Roud

G4 / C0320S05

Etabli le 25 janvier 2002

par :

GEOSUD S.A.

Ingénieurs-géomètres
Av. de la Gare 40
1618 Châtel-St-Denis

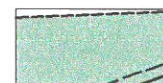
Tél. 021 / 948 71 96
Fax 021 / 948 91 35

Autorisation No 020/02.01.01/000

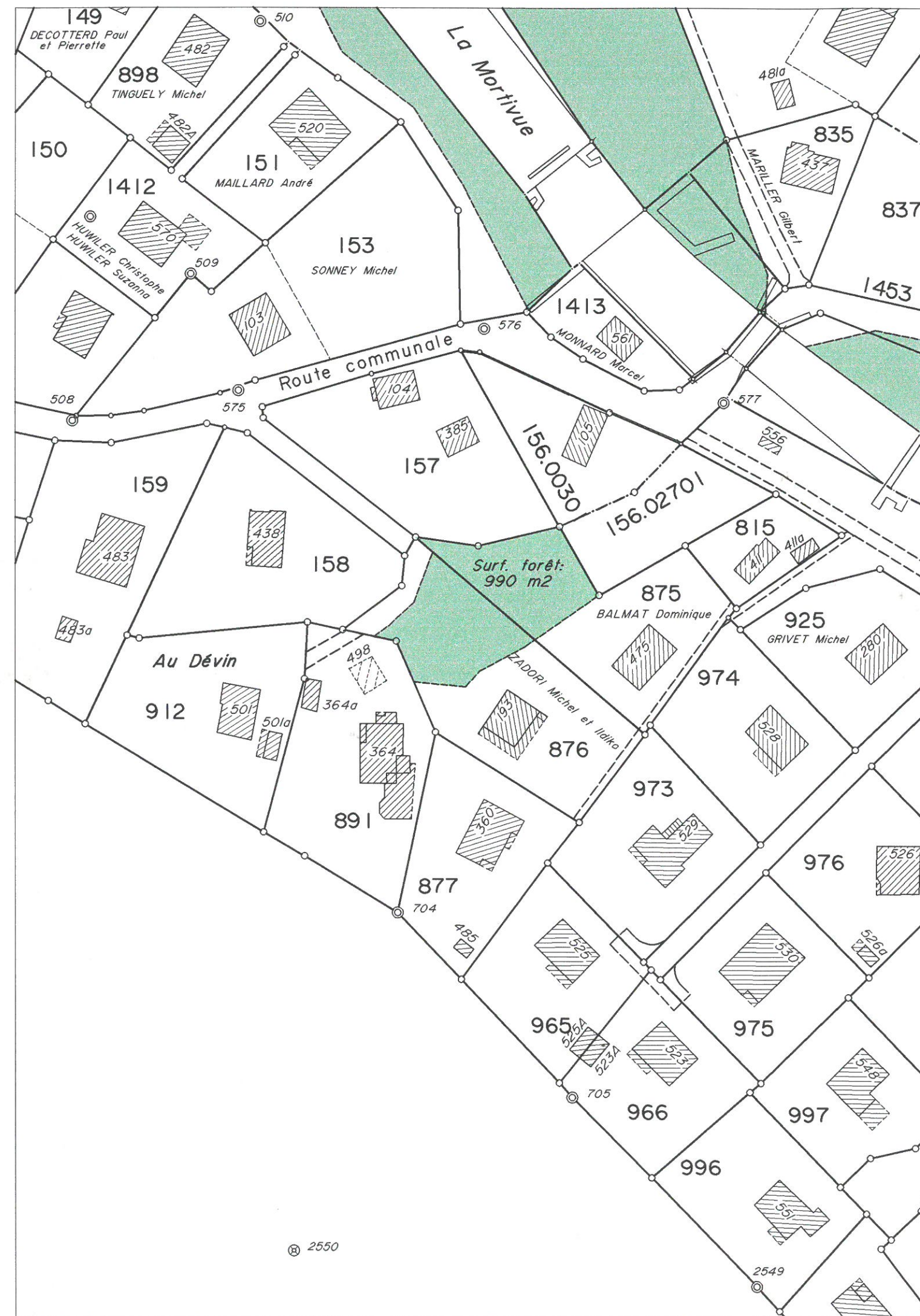
LEGENDE



Forêt



Forêt faisant l'objet de la constatation
forestière officielle du 25.10.2000



COMMUNE DE SEMSALES

Plan de situation des surfaces boisées en zone à bâtir

1 : 1000

Secteur:

Es Verneys

LEGENDE

64 / C0320S02

Etabli le 25 janvier 2002

par :

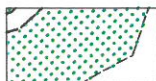
GEOSUD S.A.

Ingénieurs-géomètres
Av. de la Gare 40
1618 Châtel-St-Denis

Tél. 021 / 948 71 96

Fax 021 / 948 91 35

Autorisation No 020/02.01.01/000



Forêt



Forêt faisant l'objet de la constatation
forestière officielle du 25.10.2000



Haie



COMMUNE DE SEMSALES

Plan de situation des surfaces boisées en zone à bâtir

1 : 1000

Secteur:

Derrière la Villette – La Cierne

LEGENDE

G4 / C0320S04

Etabli le 25 janvier 2002

par :

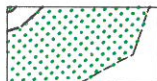
GEOSUD S.A.

Ingénieurs-géomètres
Av. de la Gare 40
1618 Châtel-St-Denis

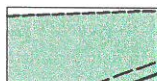
Tél. 021 / 948 71 96

Fax 021 / 948 91 35

Autorisation No 020/02.01.01/000



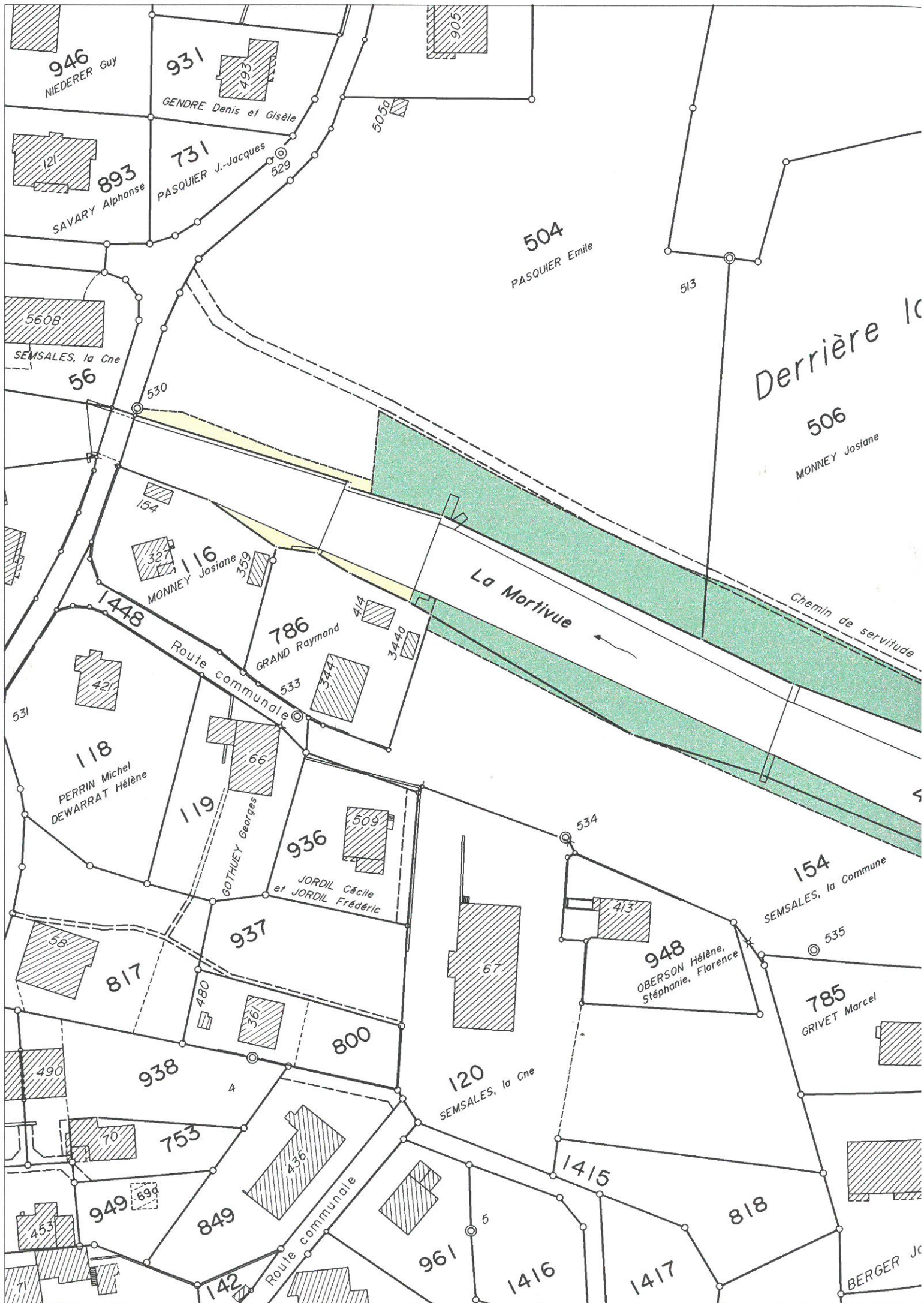
Forêt

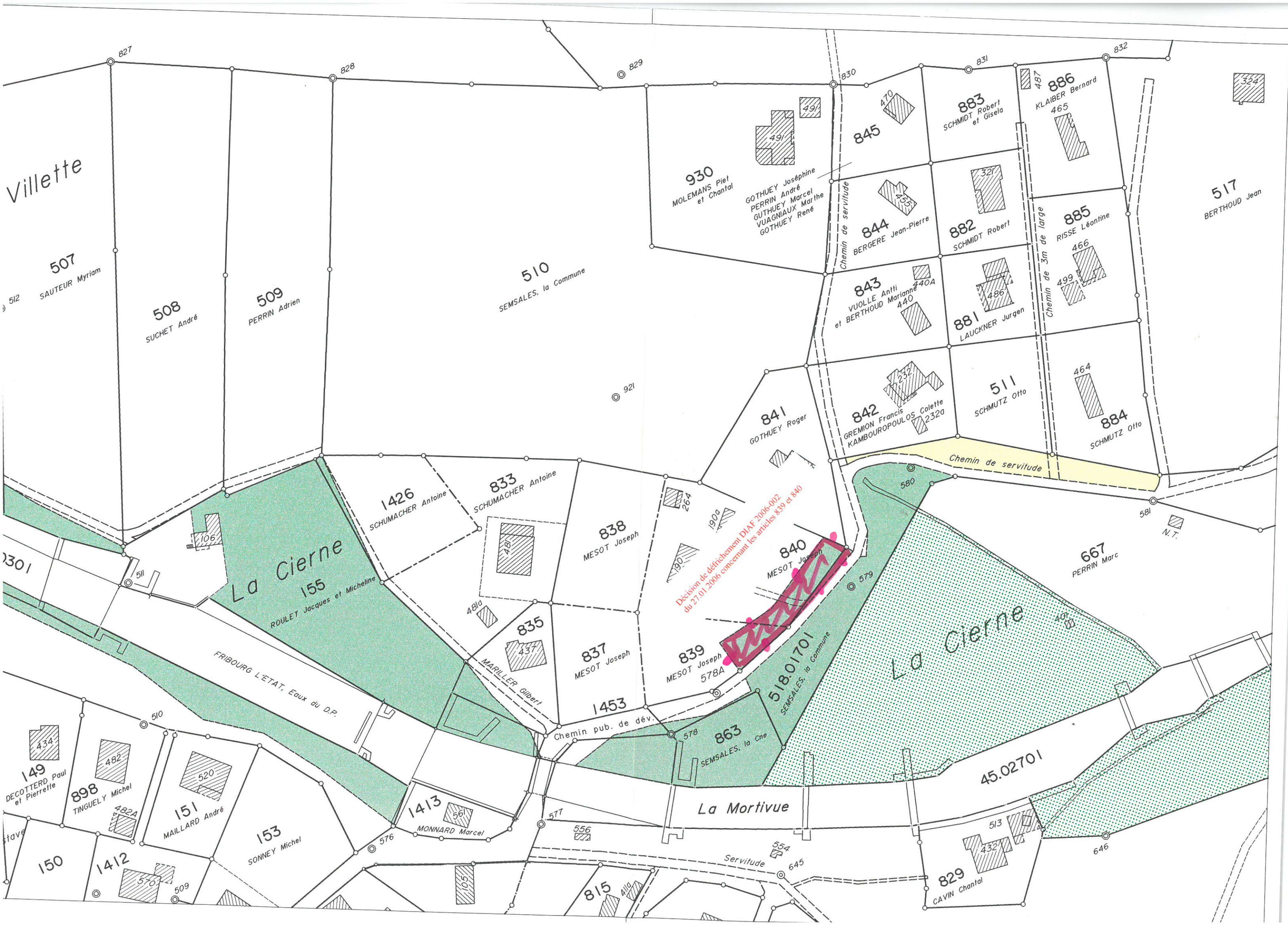


Forêt faisant l'objet de la constatation
forestière officielle du 25.10.2000



Haie





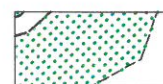
COMMUNE DE SEMSALES

Plan de situation des surfaces boisées en zone à bâtir

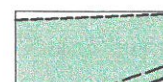
1 : 1000

Secteur:
Les Faux

LEGENDE



Forêt



Forêt faisant l'objet de la constatation
forestière officielle du 25.10.2000

G4 / C0320501

Etabli le 24 janvier 2002

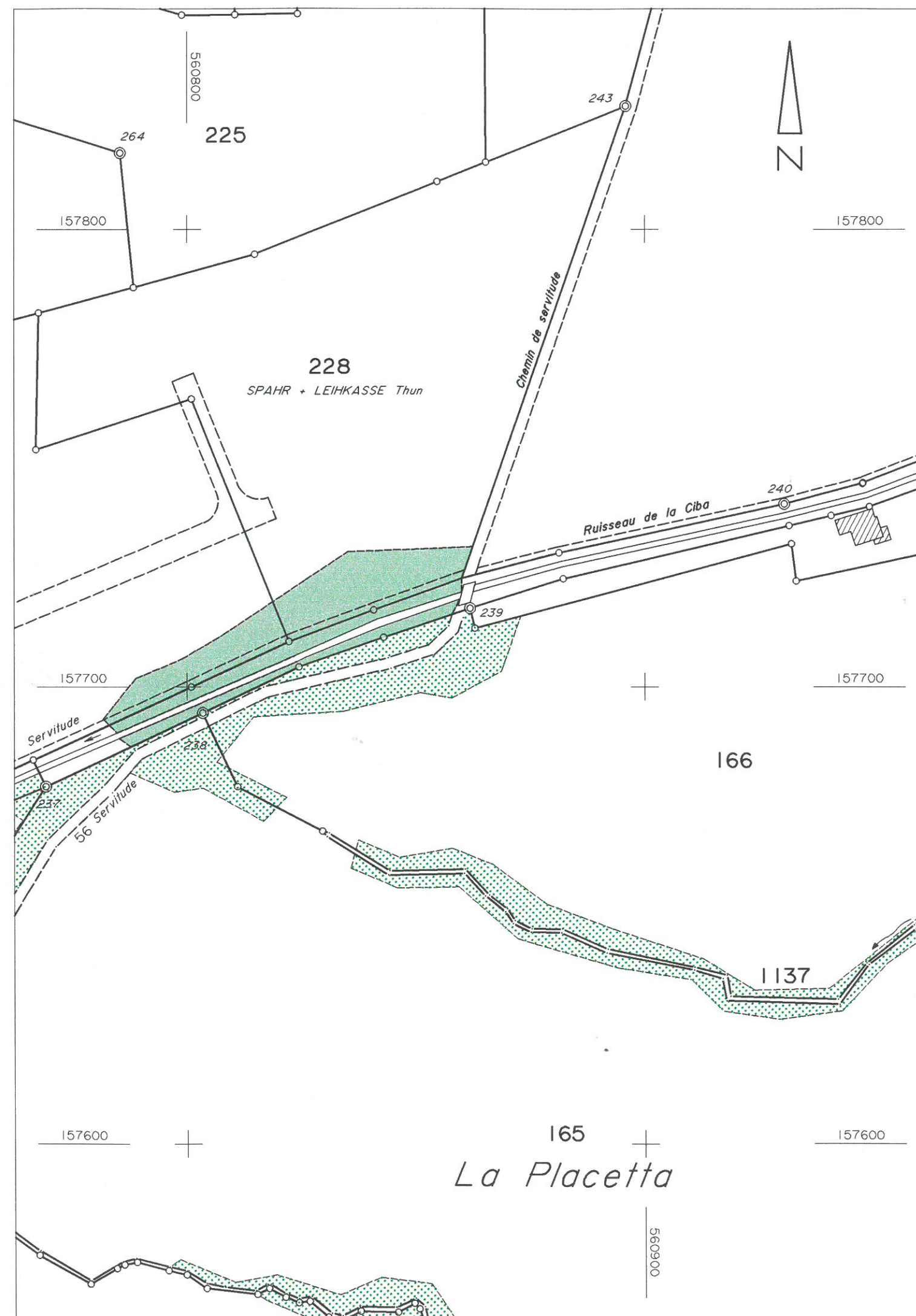
par :

GEOSUD S.A.

Ingénieurs-géomètres
Av. de la Gare 40
1618 Châtel-St-Denis

Tél. 021 / 948 71 96
Fax 021 / 948 91 35

Autorisation No 020/02.01.01/000



COMMUNE DE SEMSALES

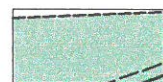
Plan de situation
des surfaces boisées en zone à bâtir

1 : 1000

Secteur:

Départ du télési

LEGENDE



Forêt faisant l'objet de la constatation
forestière officielle du 25.10.2000

G4 / C0320S03

Etabli le 25 janvier 2002

par :

GEOSUD S.A.

Ingénieurs-géomètres
Av. de la Gare 40
1618 Châtel-St-Denis

Tél. 021 / 948 71 96
Fax 021 / 948 91 35

Autorisation No 020/02.01.01/000

